L'APPRENTI & L'EMPLOYEUR

Le contrat d'apprentissage est un contrat d'alternance, c'est à dire que le travail de l'apprenti se partage entre l'entreprise qui vous emploie et l'IUT où vous suivez les cours en Markéthique.
C'est un contrat de travail écrit, à durée déterminée (CDD), signé par l'apprenti et par l'employeur.

APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI

Cliquez sur le lien suivant : **Apprentissage, mode d'emploi [PDF - 803 Ko]**

Pour plus d'informations Cliquez sur le lien suivant : **www.alternance.emploi.gouv.fr /portail_alternance**